

Le scanner corporel, dernier-né des techniques de contrôle dans les aéroports

LEMONDE.FR | 24.10.08 | 18h33 • Mis à jour le 24.10.08 | 20h14

“**U**ne fouille au corps virtuelle” : c'est ainsi que bon nombre de parlementaires européens ont décrit les scanners corporels. Plusieurs eurodéputés ont en effet vivement [condamné](#), jeudi 23 octobre à Strasbourg, une proposition de la Commission européenne visant à faire de ces scanners corporels une des “*méthodes autorisées*” pour assurer la sécurité dans les aéroports européens.

Cette technologie, si elle est décriée en Europe, est pourtant déjà largement [utilisée](#) outre-Atlantique. De New York à Los Angeles, une vingtaine d'aéroports sont équipés d'un tel dispositif, auscultant des passagers choisis au hasard. Ces appareillages complètent une panoplie déjà très variée de systèmes de contrôle, du désormais classique portail aux rayons X, au [scanner](#) de prothèses et de bandages. Depuis 2004, aux Etats-Unis, existe aussi le système [US Visit, qui](#) enregistre les empreintes digitales et la photographie de tous les étrangers qui atterrissent sur le territoire américain. Selon le département de la sécurité américain, 14 400 visiteurs étrangers [déposent](#) ainsi chaque jour leurs empreintes à l'aéroport John-Fitzgerald-Kennedy de New York. En 2009, les ressortissants européens devront aussi [remplir](#), sur Internet, une fiche de renseignements avant de se rendre sur le territoire américain, ce qui permettra aux autorités américaines de recueillir des données en amont.

NICE CHOISI POUR TESTER LE SCANNER CORPOREL

Les promoteurs de ces initiatives font valoir le gain de temps réalisé par une identification biométrique. Si des projets similaires existent en Europe, ils demeurent pour l'instant au stade expérimental. A l'aéroport londonien d'Heathrow, le système d'embarquement automatisé “*miSense*” a été testé, en 2007, auprès de 4 000 volontaires pour accélérer l'accès aux avions en comparant les données contenues sur un document biométrique et les empreintes de la personne. Aux Pays-Bas, l'aéroport de Schiphol-Amsterdam est équipé d'un appareil qui scanne l'iris des passagers. En France, le ministère de l'intérieur a également [testé](#), l'an dernier, la création d'une base centrale d'empreintes digitales des passagers aériens qui le souhaitent, afin de leur permettre d'emprunter un dispositif de passage rapide des frontières extérieures de l'espace Schengen. Selon la direction de l'aviation civile, la plate-forme de Nice a aussi été choisie pour expérimenter le scanner corporel.

Outre les personnes, le contrôle des bagages, qui représentent deux milliards de paquets et de valises dans le monde chaque année, est un enjeu important. Dans l'Union européenne, les passagers [doivent](#), depuis novembre 2006, retirer toutes sortes de liquides de leurs bagages à main ; les appareils électriques, donc les ordinateurs portables, étant également susceptibles d'être inspectés. Les nouvelles technologies sont aussi sollicitées : la généralisation des étiquettes radio-fréquences (RFID), qui permettraient un traçage complet des bagages, est [ainsi envisagée](#) à

l'aéroport de Madrid notamment.

Les associations de protection des données personnelles, principalement aux Etats-Unis, s'inquiètent de l'expansion de telles techniques. Selon l'American Civil Liberties Union, qui milite pour un investissement dans des technologies moins intrusives, l'expérimentation des scanners corporels dans le secteur aérien n'est qu'un prélude, avant l'extension à d'autres modes de transport.

Laurent Checola

Le Monde.fr

» A la une » Archives » Examens » Météo » Emploi » Newsletters » Talents.fr
» Le Desk » Forums » Culture » Carnet » Voyages » RSS » Sites du
» Opinions » Blogs » Economie » Immobilier » Programme » Le Post.fr groupe

Le Monde

» Abonnez-vous au Monde à - 60%



© Le Monde.fr | Conditions générales de vente | Qui sommes-nous ? | Aide